

CREATION DE LA CONFEDERATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

Les acteurs de la plaisance s'unissent : création de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance



Les Fédérations et Associations de la plaisance et du nautisme, qui se battent côte à côte depuis trois mois pour que soit entendu leur Appel pour que la mer reste libre, ont décidé d'unir leurs forces au sein de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. En se rassemblant, elles veulent s'exprimer d'une seule voix, se mobiliser sans délai, participer au sein des instances locales, régionales et nationales aux débats de la Communauté maritime.

A travers ses membres, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance représente 7,5 millions de plaisanciers. Elle regroupe des Fédérations sportives, des clubs et des associations qui réunissent 3 millions de pratiquants réguliers dont 900.000 licenciés et réalisent 350 millions d'euros de chiffre d'affaires. A ces adeptes s'ajoutent 4,5 millions de plaisanciers et pratiquants occasionnels, pour qui les activités nautiques sont essentiellement un loisir. La Confédération regroupe également plus de 5.000 entreprises qui emploient 40.000 salariés, 570 ports de plaisance dont l'activité économique représente 900 millions d'euros.

La création de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance trouve son origine dans la mobilisation de la communauté nautique contre le projet de taxe de mouillage. En parlant d'une même voix, elle a mené une action efficace et s'est fait entendre de nombreux élus et notamment des sénateurs, qui viennent de supprimer le projet de taxe. Le projet de loi NOTRe doit être examiné une dernière fois par l'Assemblée Nationale et nous demandons aux Députés de confirmer la décision des sénateurs et mettre un terme définitif à cette initiative destructrice. L'enquête menée auprès des entreprises du nautisme montre déjà les effets néfastes de la taxe avant même que celle-ci ne soit entrée en vigueur : 80% d'entre elles ressentent déjà un impact négatif sur leur activité et anticipent une baisse de 30% de leur chiffre d'affaires. Les entreprises de location maritime, notamment corses, enregistrent une baisse des réservations de 50% sur la période estivale 2015.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance souhaite participer activement aux réflexions et aux choix sur la Croissance Bleue, sur la mise en valeur, la protection et le développement des aires marines protégées, sur le partage des usages de l'espace littoral et hauturier, sur l'attractivité de nos côtes et sur les politiques régionales en faveur du Nautisme. La

Confédération du Nautisme et de la Plaisance entend être un acteur majeur des grands débats de la Communauté maritime et une force de proposition dans le cadre des prochaines élections régionales.

Les fondateurs de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance sont :

l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN), la Fédération des industries nautiques (FIN), la Fédération française des ports de plaisance (FFPP), l'Association française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P regroupant la FNPPSF, la FFPM, FCSMP), la Fédération française de voile (FFVoile), la Fédération française motonautique (FFM).

Ont déclaré leur intention de rejoindre la Confédération du Nautisme et de la Plaisance :

le Cluster maritime français (CMF), le Yacht club de France (YCF), l'Association Eric Tabarly, l'Union nationale pour la course au large (UNCL), Patrimoine maritime et fluvial (PMF), l'UCPA, les Glénans, la Fédération française d'aviron (FFA), la Fédération française de canoé kayak (FFCK), la Fédération française de vol libre (FFVL), France station nautique (FSN), le Groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY), l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA), l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB), Rivera yachting network (RYN), Nautisme en Bretagne (NEB), La Filière nautique normande (F2N) et le Pôle refit La Rochelle (PRLR).